

# ROUTES REGIONALES



## POINT COMMUNE

N° 18 > Septembre 2006

Mézières > Retour sur une Journée réussie

Entretien des routes cantonales et communales

Qu'est-ce que la police de proximité



## Agences d'assurances sociales > Le regroupement est une réalité.

Dans son «point de vue» de mai 2004 mon prédécesseur faisait part des profonds changements qui allaient voir le jour dans le paysage vaudois des agences d'assurances sociales à la suite de l'adoption, par le Conseil d'Etat, en date du 28 janvier 2004, du Règlement sur les agences d'assurances sociales.

Pour rappel, ce règlement, entré en vigueur le 1er janvier 2005, a, dans un premier temps, contraint les communes à régionaliser leurs agences communales d'assurances sociales afin de les professionnaliser. Dans un second temps, dont l'échéance est fixée au 1er janvier 2008, l'organisation et la gestion des agences d'assurances sociales doivent être confiées, par les communes, aux associations RAS (régionalisation de l'action sociale). L'agence de Lausanne, du fait de son activité semblable à celle d'une caisse de compensation, n'est pas concernée par le nouveau règlement.

Les autorités communales ont en général bien compris les enjeux fixés par ce règlement et les regroupements sont désormais réalisés dans tout le canton. La deuxième phase, soit le rattachement des agences aux associations RAS, a même pris passablement d'avance sur le planning puisqu'elle est d'ores et déjà effective dans sept régions sur dix.

Il ne subsiste donc, dans le canton, que quarante-quatre agences d'assurances sociales (AAS), placées sous la responsabilité d'une préposée ou d'un préposé et occupant, en plus, une soixantaine de collaboratrices et collaborateurs.

Placée face à cette diminution drastique du nombre de ses membres potentiels, l'AVPACAS (Association Vaudoise des Préposés aux Agences Communales d'Assurances Sociales) a dû s'adapter à la nouvelle organisation pour poursuivre son activité.

Lors de son assemblée générale de 2005, notre association a donc modifié ses statuts pour pouvoir accueillir non seulement les préposées et préposés mais également les collaboratrices et collaborateurs d'agences. Elle a également décidé de se positionner fortement dans la formation initiale et la formation continue des préposés et collaborateurs d'agences et a mis en place un concept de formation qui a obtenu l'aval des autorités concernées. Enfin, elle a proposé de changer son nom en AVAgAS (association vaudoise des agences d'assurances sociales) mais ce sigle n'a pas reçu l'approbation de l'assemblée et ce n'est que depuis son assemblée 2006 qu'elle peut officiellement porter le nom de avDaaS (Association vaudoise des agent(e)s d'assurances sociales).

En conclusion, si je me réjouis de la mise en place de ce réseau de professionnels qui ne pourra qu'améliorer la qualité du service auprès des usagers, je veux avant tout remercier chaleureusement les nombreux préposées et préposés, qui ont dû cesser leur activité occasionnelle, de l'engagement sans faille qu'ils ont toujours déployé auprès de leurs collectivités publiques.



**Didier TENTHOREY**

Président de l'Association  
Vaudoise des Agents d'Assurances  
Sociales (AVDAAS)

### Sommaire

N° 18 > Septembre 2006

- 2 Retour sur la Journée des Communes Vaudoises à Mézières
- 7 Point de Mire > Entretien des routes cantonales et communales
- 9 Point Flash > Le secret fiscal
- 10 Nouveau comité de l'avDaaS
- 11 Point de contact > Cornelius Robin nous parle du label Respect-Inside
- 14 Histoire(s) vraie(s)
- 15 Engagement des sapeurs-pompiers volontaires
- 16 Le nouveau passeport biométrique
- 17 Point Flash > Plafonds d'endettement
- 18 Qu'est-ce que la Police de proximité
- 20 > Mémento  
> Cours de l'Idheap  
> Cours de finances publiques

LE «POINT COMMUN(E)»  
EST UN JOURNAL DESTINÉ  
AUX MUNICIPALITÉS  
MAIS ÉGALEMENT À TOUS  
LEURS COLLABORATEURS

## Impressum

Administration et rédaction  
Secrétariat UCV, case postale 481, 1009 Pully > Tél. 021 728 63 13 > Fax 021 728 63 47 > e-mail: ucv@ucv.vd.ch > www.ucv.ch  
Impression et régie des annonces  
Imprimerie Vaudoise S.A., Av. Ruchonnet 15, 1001 Lausanne > Tél 021 317 51 95 > Fax 021 311 61 05  
Graphisme Agence Grand Large SA, Lausanne



Mézières,  
samedi 24 juin 2006 >

## Magnifique réussite de la Journée annuelle des Communes Vaudoises

La 97e assemblée des délégués de l'Union des Communes Vaudoises a été une totale réussite. Un hôte prestigieux en la personne de M. le Conseiller fédéral Samuel Schmid, dont l'humour n'a pas échappé aux participants, a accepté notre invitation.

Le temps et l'ambiance ont été superbes. Tout a commencé par le café croissant, servi au cœur du village; puis la matinée s'est poursuivie par des visites organisées pour les accompagnants. L'apéritif a été servi autour du Théâtre où il était difficile de trouver un peu d'ombre afin de se protéger des rayons ardents du soleil. Après avoir dégusté un repas champêtre sous la cantine, le coude à coude fraternel des représentants des communes s'est déroulé, d'une manière parfaite, dans les guinguettes et dans les stands du marché artisanal.

Nous adressons nos très vifs remerciements aux membres du comité d'organisation ainsi qu'à tous les bénévoles qui ont œuvré pour que cette journée soit une magnifique réussite.

Pour ceux qui n'auraient pu participer à ces festivités ou qui souhaiteraient s'en remémorer les temps forts, nous reproduisons ci-après les extraits des différentes interventions.

On se réjouit déjà de vous retrouver le 2 juin 2007 à Aigle.

*Nadine Calame*  
secrétariat de l'UCV





# Extrait du rapport de M. Pierre Grandjean

## Président de l'UCV



Après avoir formellement salué l'assemblée et adressé un chaleureux merci à Mézières, aux communes du district d'Oron, à la commune de Vucherens, au comité d'organisation et en particulier à son président M. Jean-Marc Zwissig, M. Grandjean ouvre la séance. Il adresse un salut amical particulier aux délégués de Rossens, Sédeilles, Villarzel, Avenches et Donatyre qui ont décidé d'unir leurs destinées et de ne former plus qu'une seule commune politique sous le nom de Villarzel et d'Avenches à partir du 1er juillet 2006.

Au cours de l'année écoulée, les questions concernant les relations entre l'Etat et les communes, les reports de charges, la nou-

velle péréquation, Police 2000 et l'aménagement du territoire (commission MATLO, Plan directeur cantonal) ont été au cœur des préoccupations de l'UCV.

Parmi les sujets de préoccupation du Comité, il convient de citer, outre Police 2000 dont les tribulations ont été suivies pas à pas, la nouvelle péréquation, son élaboration, sa mise en place et les réactions qu'elle a suscitées parmi nos membres. L'évolution de la facture sociale a également fait l'objet de nombreuses discussions, particulièrement suite à l'énorme augmentation qu'elle a subie.

Les transferts de charges sur les communes ont bien évidemment été au cœur des discussions du Comité et de ses interventions



# POINT COMMUN(E)



auprès du Conseil d'Etat, qu'il s'agisse de démarches officielles ou officieuses. La conduite politique de ce dossier a abouti au lancement d'un référendum, décidé et confirmé par les assemblées générales extraordinaires des 2 novembre et 15 décembre 2005. Il faut signaler que l'UCV a suivi avec intérêt le projet du Découpage territorial et une forte délégation de son Comité a participé aux travaux de la commission DECTER.

La mise en œuvre des transferts routiers décidés à fin 2004, l'adaptation des tronçons et ouvrages transférés au trafic des 40 tonnes ont également préoccupé l'UCV. Son Comité s'est aussi penché sur le projet ECA/SDIS Evolution, sur la mise en place des conseils d'établissement dans le domaine scolaire et la prise en charge des personnes âgées en EMS suite au rejet du projet de loi en avril 2005.

Le Conseil s'est réuni à 4 reprises. Mme la Conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon, MM. les Conseillers d'Etat Pierre-Yves Maillard, François Marthaler et M. Philippe Maillard chef de l'ACI ont été invités à venir débattre des sujets d'actualité touchant leur département et les communes. Ces rencontres privilégiées sont toujours très appréciées.

Le Groupe des Villes, qui compte maintenant 12 membres, s'est penché plus particulièrement sur les dossiers actuels ayant une incidence particulière pour les villes:

Police 2000, péréquation intercommunale, politique d'agglomération tant fédérale que vaudoise, transports publics et politique d'intégration des étrangers. Mais d'autres sujets ont été abordés, tels que la loi sur l'accueil de jour des enfants, la violence urbaine, la toxicomanie, la politique du logement, la promotion économique et l'organisation du prochain recensement fédéral.

Entre avril 2005 et mars 2006, dans le cadre de procédures de consultation, l'avis de l'UCV a été sollicité sur 31 projets législatifs, 22 cantonaux et 9 fédéraux. En outre, l'UCV a organisé 4 consultations internes.

M. Grandjean complète son rapport par un bref témoignage personnel. Il dresse un bilan des 13 années passées au Comité dont 9 à la présidence de l'UCV, accompagné du vœu de voir, dans un proche avenir, toutes les communes vaudoises se regrouper dans la même organisation.

Il rappelle quelques-unes des principales satisfactions que ces mandats lui ont apportées:

- **Pendant 2 ans (de 2000 à 2002) et, pour la première fois dans l'histoire du Canton, toutes les communes, soit 385, étaient membres de l'UCV**
- **Travailler avec les comités composés de personnes compétentes et dévouées.**

- **Une secrétaire générale qui connaît remarquablement bien ce Canton et son administration, entourée d'une équipe efficace, bref, un team qui n'a jamais trahi la confiance accordée.**

- **Les innombrables occasions de rencontrer en commissions et dans l'administration cantonale des personnes qu'il a beaucoup appréciées.**

Au chapitre des déceptions, il ne retiendra qu'un seul événement: au printemps 2002 la démission en bloc d'une vingtaine de communes qui ont quitté l'UCV pour fonder une autre association. Ce départ avait comme principale raison la défense d'intérêts particuliers et non la défense d'intérêts généraux.

Il remercie les délégués de leur soutien et de leur participation, leur souhaite bonne continuation et leur donne rendez-vous le 16 novembre 2006 à Pully, salle Pulliérane, pour une assemblée générale extraordinaire consacrée à l'élection du Comité et du futur Président, ainsi qu'à l'adoption de quelques modifications statutaires dues au nouveau découpage territorial.



Le Conseiller fédéral Samuel Schmid, victime toute désignée des redoutables Brigands du Jorat.

## Extrait de l'allocution de M. Samuel Schmid

### Conseiller fédéral, chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

M. le Conseiller fédéral salue l'assemblée en se disant très fier de s'exprimer devant les élus des communes vaudoises et dans le village natal du Général Guisan. Il tient à exprimer aux membres de l'assemblée sa profonde gratitude pour leur engagement de tous les jours au service de la population et surtout au service de l'intérêt général. L'exercice de leur mandat au quotidien, les relations avec leurs collègues, avec le Canton, avec la Confédération, tout cela amène parfois à se poser des questions. Par exemple: «qui fait quoi?» ou alors «mais qui paie?»

Ces questions sont importantes dans le contexte fédéraliste. Elles évoquent l'attribution des compétences entre les communes, le Canton et la Confédération, éventuellement entre d'autres collectivités. Il se demande aussi ce que devraient faire les communes, le Canton, la Confédération pour rendre la politique plus compréhensible, plus accessible et ainsi renforcer la confiance dans les institutions. Plus un système politique est stable, mieux il permettra aux citoyens de

comprendre les évolutions et les changements auxquels ils sont confrontés. Cette stabilité est fondée pour une bonne part sur la confiance. Nourrir la confiance pour conforter la stabilité et permettre l'action politique n'exclut pas de poser - par exemple - la question de la répartition des compétences, la question des réformes.

En pays de Vaud, le système qui permet la plus grande proximité avec le citoyen, c'est le fédéralisme. La Suisse est le pays du fédéralisme et c'est l'assurance d'une politique décentralisée, proche du citoyen et donc compréhensible. Le fédéralisme suscite aussi des questions:

- Certains diront, par exemple, que fédéralisme rime avec protectionnisme. Il serait ainsi un frein à la concurrence et au libre marché.
- D'autres y verront avant tout la superposition de plusieurs structures administratives et donc un risque de renchérissement de l'action de la collectivité. «Cela coûte cher».

- Ou pensez à la concurrence fiscale. Elle suscite des réactions diverses. On sera ainsi tenté de déménager en fonction de motivations - disons - divergentes. Secret fiscal oblige...

L'économie, les conditions sociales, la mobilité, l'espérance de vie sont ensuite évoquées. Les habitudes de vie, de consommation, les loisirs n'ont plus grand-chose en commun avec ce que ce pays a connu, il y a 30, 50 ou 100 ans. Le territoire cantonal, a fortiori celui de la commune, correspondent de moins en moins aux espaces économiques. Or, depuis 1848, notre système politique, lui, n'a que peu changé. Encore une fois, il faut se réjouir et se féliciter de cette stabilité.

Pourtant, la réalité nous rattrape et nous condamne à nous interroger: nous vivons désormais sous le règne de l'agglomération. Or, celle-ci souffre de devoir sans cesse franchir les frontières de notre système fédéraliste.

> suite en page 9



L'évolution de notre société nous force à nous demander comment la concilier avec notre organisation fédéraliste. Ce débat doit avoir lieu en impliquant le citoyen. Dans ce contexte, les communes jouent un rôle essentiel. L'idéal serait qu'elles puissent s'entendre sur un catalogue de priorités. Elles ont mieux à faire que d'être perçues comme le dernier bastion contre la mondialisation. De même, il serait faux de voir dans les fusions la solution miracle pour résoudre tous les problèmes.

De son côté, la Confédération doit établir des priorités au niveau des investissements. Tenir compte davantage des intérêts des agglomérations ne signifie pas abandonner les régions de montagne ou frontalières ni l'espace rural. La Nouvelle Politique Régionale doit aider ces régions à renforcer leur compétitivité, en favorisant la coopération et la coordination.

Ainsi M. le Conseil fédéral Samuel Schmid encourage l'assemblée à réfléchir en termes d'agglomération, à fixer des priorités et à prendre des initiatives.



## Extrait de l'allocution de M. Pascal Broulis Président du Conseil d'Etat Vaudois



Avant de commencer, M. Broulis salue les 9'509 Vaudoises et Vaudois qui vont consacrer leur temps et leur intelligence à leur commune: les conseillers communaux et municipaux qui se dévouent pour la chose publique, un travail difficile rarement payé de retour, ceux qui terminent, ceux qui commencent et ceux qui repartent pour un tour méritent notre gratitude.

Il informe l'assemblée que vraisemblablement le Parlement renoncera au décret de 17 mios sur les transports régionaux qui a fait l'objet d'un référendum. Le Conseil d'Etat entendait ouvrir des négociations globales sur l'effort des communes pour l'assainissement de 2006 et 2007 et sur l'impact pour les communes de la RPT. Les communes ont refusé. Le Conseil d'Etat en a pris acte. Il respecte cette décision.

Il pense que ressasser le passé et ronger de vieux os ne sert à rien. Il vaut mieux tourner la page en profitant de cette nouvelle législature.

Il est certain que les communes ont affronté bien des vagues, comme la mise en œuvre d'EtaCom, la nouvelle répartition de la facture sociale, le transfert de routes, la nouvelle péréquation intercommunale, Police 2000 et bien d'autres. Sans doute que les communes trouvent des défauts à chacun des projets qui ont pu les déstabiliser. Mais ces chantiers sont légitimes et pertinents. La péréquation permet d'éviter le taux d'impôt unique tout en gommant des différences trop criantes entre les communes.

Il rappelle aussi que le Canton a, pour des raisons historiques, les tâches dont le coût

a augmenté plus vite que celui des communes en raison de l'évolution sociale et démographique de la société. Dans le même temps, la répartition des recettes fiscales n'a pratiquement pas bougé. Le Canton a fait de son côté de gros efforts en réalisant sept programmes d'assainissement qui ont débuté en 2004 et qui se termineront en 2007. Plus de 800 mesures permettent des économies annuelles de l'ordre de 320 mios.

Le Conseil d'Etat est également confronté à une difficulté objective: il ne peut contenter toutes les communes qui ont des tailles, des exigences, des attentes et des recettes bien différentes. Rares sont les dossiers où l'ensemble des membres de l'UCV parle d'une seule voix.

Bien des exécutifs ont compris que leurs communes fonctionneraient mieux si elles étaient plus grandes. La population attachée à la proximité et à sa commune a davantage de difficultés à saisir les enjeux. En ce qui concerne les fusions de communes, tous les espoirs ne sont pas découragés. Il évoque aussi la nécessité de diminuer le nombre de communes pour en augmenter la force et les compétences dans des domaines de plus en plus complexes et techniques.

Il souhaite que nous puissions nous entendre sur la question d'assurer une entrée en vigueur de la RPT dans les meilleures conditions possibles car le Canton et les communes partagent un intérêt commun: le bien-être des Vaudois.

Au terme de son exposé, M. Broulis remet symboliquement à M. Grandjean une hache destinée à être enterrée, avec les différends Canton-communes.

## Entretien des routes communales et cantonales



### L'homme et la route!

#### Y a-t-il des similitudes entre l'homme et la route?

#### La route et surtout sa peau bien visible se comporte-t-elle comme la nôtre?

Route communale, route cantonale, route nationale, quelle que soit sa dénomination et de qui elle dépend, quelle importance.

La constatation est générale, nous vieillissons, nos routes vieillissent aussi, nous nous ridons, elles aussi.

La peau de l'homme est sujette à commentaire, la peau des routes aussi. Elle est affublée de petits commentaires comme peau de crocodile, faïençage, ornierage, fissuration, j'en passe et des meilleures. En somme, les affres du temps, donc les rides. Ces commentaires ne sont pas gratifiants comme si une route neuve comme miss Suisse c'est normal et sans efforts.

Cette belle d'un jour ne peut s'occuper d'elle, elle est tributaire de notre bon vouloir et de nos intérêts. Quand intérêt il y a, alors la moitié du chemin est fait. Elle est belle et l'entretenir coûte cher.

Que fait-on pour nous? Homme ou femme: crème antirides, lotion ceci, lotion cela afin de se préserver le plus longtemps possible. Ça c'est pour la cosmétique de base et pas chère, en apparence. Le résultat est à la hauteur de l'investissement, il dure un temps plus ou moins long avec une application régulière.

Si on en veut plus, il y a encore le botox, la chirurgie esthétique légère, voire encore mieux le ravalement de façade. Quant à elle, c'est traitement de fissures, purges, réfections ponctuelles, fraisage et pose d'une nouvelle couche d'usure, voire la refonte

complète de la route avec son encaissement.

Nous sommes confrontés aux rigueurs budgétaires avec moins, toujours moins, et pour objectif de faire comme avant, voire mieux... un peu comme à la télé.

Que la lotion miracle du jour soit pleine de promesses, que les prouesses annoncées soient au rendez-vous, la base reste bien simple: l'entretien.

C'est fou quand même ce parallèle. Nous mettons toute cette énergie et cet investissement pour rester «jeune». Pour elle c'est bien pareil, mais n'oublions pas que la route, c'est comme notre corps. Il y a, sous la surface, le système artériel, veineux et nerveux qu'il ne faut pas oublier, ils vieillissent aussi. Voir un beau revêtement fraîchement posé c'est agréable. Le voir bardé de cicatrices trop rapidement après laisse un goût amer.

N'oublions pas que tant que la téléportation n'est pas au point, cette très chère route nous est indispensable et ceci que l'on parle de mobilité individuelle ou d'échange. Qu'on le veuille ou non, elle reste l'interface de notre mobilité de tous les jours. En prendre soin c'est comme prendre soin de son corps.





**AVIATCO**

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES INGÉNIEURS, ARCHITECTES  
ET TECHNICIENS COMMUNAUX

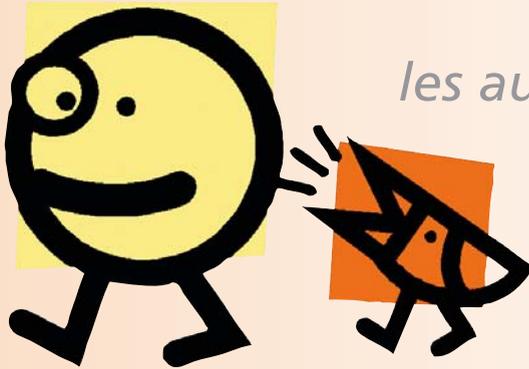


L'actualité de ces jours est là pour nous le rappeler. Le Liban, même si nous en sommes loin, en est un exemple frappant. Il nous montre, avec effroi, combien la route est importante. Si elle meurt, nous voici bien seuls.

Le monde du chemin défoncé est-il pour demain ?

Espérons que les pouvoirs publics, attentifs à leurs bourses, ne laisseront pas la route redevenir chemin.

**Gilles Warnery**



## Le secret fiscal et les autorités communales > Violé par mégarde ou méconnaissance

**De récentes affaires parues dans la presse montrent que, par mégarde ou par méconnaissance, les autorités communales n'appliquent pas avec diligence le secret fiscal et se rendent coupables de violations caractérisées. Ces «fuites» posent problème car elles ont un double effet : désécurisant pour le contribuable (un secret mal gardé) et boule de neige (si les autorités elles-mêmes ne respectent pas la loi, le citoyen doit-il la respecter?) Il paraît donc important de rappeler quelques principes de base précisément dans la période où les nouveaux élus communaux se mettent en place.**

Le secret fiscal existe depuis plus de 60 ans; c'est un secret de fonction qualifié. Il a été introduit pour protéger la sphère privée de la personne et créer un climat de confiance entre le contribuable et son administration fiscale.

La loi sur les impôts communaux (LIC) confère aux communes des compétences pour **percevoir** l'impôt. Bien qu'elles confient le plus souvent cette perception au canton, les communes n'en conservent pas moins leur compétence. Ainsi, elles reçoivent de l'Administration cantonale des impôts (ACI) des listes, bien entendu confidentielles et placées sous secret fiscal, indiquant notamment les montants d'impôt payés par chaque contribuable de la commune, ainsi que ses éléments de taxation de revenu et de fortune. Ces listes sont adressées aux municipalités qui connaissent donc parfaitement les données fiscales de leurs ouailles.

La loi sur les impôts directs cantonaux (LI) règle le secret fiscal comme suit:

**Art. 157.** – Les personnes chargées de l'application de la présente loi ou qui y collaborent doivent garder le secret sur les faits dont elles ont connais-

sance dans l'exercice de leurs fonctions ainsi que sur les délibérations des autorités et refuser aux tiers la consultation des dossiers fiscaux. Les dispositions de la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud et de la loi sur l'information, ainsi que celles du Code pénal suisse sont applicables!

Les «personnes chargées de l'application de la loi» sont le boursier, le syndic et le municipal des finances, ainsi que leurs collaborateurs. Par ailleurs, les collaborateurs sont les autres municipaux, le secrétaire communal, les membres de la commission de gestion et des finances. De plus, la loi indique que chaque municipalité désigne un délégué (en principe le syndic) chargé d'examiner les déclarations des contribuables et de renseigner l'Office d'impôt de district. Ces délégués ont donc accès à une information complète sur les contribuables et se doivent d'être d'autant plus consciencieux et responsables face à ces informations sensibles.

Si d'autres personnes que celles indiquées ci-dessus ont accès à des informations fiscales, qu'il s'agisse d'élus ou d'employés, que ces informations soient obtenues fortuitement ou non, elles doivent garder le silence sur ce qu'elles savent.

En cas de violation, la loi punit ces délits de l'emprisonnement (3 ans au plus) ou de l'amende. La plainte pénale est déposée par le contribuable mécontent d'informations fiscales dévoilées sur son compte. A noter que ces informations n'ont pas besoin d'être publiées pour qu'un dépôt de plainte soit possible: le bouche à oreille constitue également l'infraction. *«Les boursiers informent les élus sur l'étendue du secret fiscal, c'est aussi notre rôle»* affirme Edy Rod, président de l'Association vaudoise des boursiers communaux.

Qu'en est-il de la communication d'autorités à autorités? *«Les communes sont souvent confrontées à ce problème, reconnaît M. Rod, l'accès aux données d'un contribuable d'une commune voisine n'est pas autorisé.»*

Il faut relever à ce propos que le secret fiscal, en sa qualité de secret qualifié, a la primauté sur la loi sur l'information. Cette dernière, entrée en vigueur en 2003 et qui ancre le principe de la publicité (transparence) sous réserve du secret, comprend les communes dans son périmètre.





## Le secret fiscal et les autorités communales

### Examinons quelques exemples de secret fiscal:

Dans la commune X les listes envoyées par l'ACI sont ouvertes par la secrétaire municipale qui les laisse quelques jours empilées à côté de son bureau en attendant que le boursier s'en occupe. Le syndic, les municipaux et la responsable du contrôle des habitants jettent un coup d'œil à tour de rôle. «T'as vu Machin, combien il nous rapporte? Il faut le chou-chouter!» Ou: «T'as vu Truc? Je me demande comment il fait pour payer aussi peu, c'est pas normal!»

### Les autorités ont-elles agi correctement et peuvent-elles commenter entre elles la situation d'un contribuable?

**Réponse:** les autorités ont le devoir de s'organiser afin que les listes ne puissent être vues par d'autres personnes que le boursier, le syndic et le municipal aux finances. Quant à évoquer la situation d'un contribuable, ne peuvent le faire que les personnes travaillant en application de la loi ou qui y collaborent.

★ ★ ★



Un journaliste appelle le syndic: «Monsieur Y, directeur général d'une grande société habite votre commune mais il ne paie pas d'impôt, comment cela se fait-il?»

### Le syndic peut-il répondre à cette question?

**Réponse:** le syndic ne peut pas entrer en matière, sauf à confirmer que la personne habite bien la commune. L'information sur le montant d'impôt est du ressort des Offices d'impôt et celle sur le statut fiscal (par exemple, imposition sur la dépense ou à la source) est couvert par le secret fiscal. De même, établir des comparaisons entre contribuables, comme l'a fait récemment un syndic dans la presse, est une violation qualifiée du secret fiscal.

★ ★ ★

La Municipalité de AA vient d'apprendre par le canton qu'un de ses gros contribuables, décédé, laissera une recette fis-

cale importante. Les autorités annoncent la bonne nouvelle au Conseil communal en donnant le montant et le nom du défunt.

### Est-ce correct?

**Réponse:** non, pour ce qui concerne la communication de l'identité du défunt il s'agit clairement d'une information fiscale divulguée à une autorité (le législatif) non chargée de l'application de la loi. La Municipalité ne peut parler que du montant qui sera inscrit dans les comptes.

★ ★ ★

### Isabel Balitzer-Domon

#### Administration cantonale des impôts

En cas de doute sur ce type de questions, où les municipalités peuvent-elles s'adresser?

A l'Administration cantonale des impôts (ACI) à Lausanne, Isabel Balitzer-Domon, responsable de la communication,

Tél. 021 316 24 91

ou [Isabel.balitzer-domon@vd.ch](mailto:Isabel.balitzer-domon@vd.ch)

qui se chargera de trouver des réponses à vos questions.



AVDAAS

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES AGENT(E)S  
D'ASSURANCES SOCIALES

## Comité 2006

<b>Didier TENTHOREY</b> Agent régional	Président	<b>CSR Yverdon-Grandson</b> Pêcheur 8 - CP - 1401 YVERDON-LES-BAINS	<b>024 423 69 50</b> didier.tenthorey@csr-yverdon.vd.ch
<b>Eric BURNET</b> Chef bureau affiliés	Membre	<b>AAS</b> Place Chauderon 7 - 1002 LAUSANNE	<b>021 315 73 20</b> eric.burnet@lausanne.ch
<b>Jean-Marc CHERIX</b> Agent régional	Membre Comm. formation	<b>CSR Bex</b> Av. de la Gare 14 - 1880 BEX	<b>024 463 03 63</b> jean-marc.cherix@csr-bex.vd.ch
<b>Béatrice CHUARD</b> Collaboratrice AAS	Vice-présidente	<b>AAS</b> Hôtel de Ville - CP 87 - 1530 PAYERNE	<b>026 662 65 90</b> beatrice.chuard@ssc-payerne.vd.ch
<b>Jacqueline MENETREY</b> Préposée	Secrétaire aux PV	<b>AAS</b> Le Bourg 11 - CP 91 - 1610 ORON-LA-VILLE	<b>021 907 26 48</b> jacqueline.menetrey@csr-pully.vd.ch
<b>Josiane MICHOU</b> Collaboratrice AAS	Secrétaire-caissière	<b>AAS Yverdon-district</b> Pêcheurs 8 - CP - 1401 YVERDON-LES-BAINS	<b>024 423 69 52</b> josiane.michoud@csr-yverdon.vd.ch
<b>Marie NOBS-BROVELLI</b> Préposée	Fichier des membres	<b>AIAS</b> Grand-rue 7 - CP 36 - 1040 ECHALLENS	<b>021 886 12 80</b> marie.nobs@echallens.ch
<b>Eric ROCHAT</b> Préposé	Membre Comm. formation	<b>AAS</b> Grand-rue 31 - CP 63 - 1347 LE SENTIER	<b>021 845 17 26</b> e.rochat@chenit.ch



**respect-inside**  
the product DNA

## *A propos de développement durable > Respect-Inside De la parole aux actes*

Désireux de collaborer de manière active, concrète et efficace à la politique de développement durable, et conscients de leurs responsabilités sociales, plusieurs chefs d'entreprises membres de la société Product DNA SA ont lancé, il y a plusieurs mois, le label «respect-inside».

Ce label assure la transparence, la traçabilité et la visibilité de la chaîne de production: les produits répondant aux critères d'obtention de ce label sont affectés d'un code spécifique - le code ADN du produit qui ouvre en effet l'accès aux informations détaillées sur les procédés de fabrication du produit ainsi que sur le mode de gestion des entreprises qui l'ont traité, du lieu de production à la distribution sur le marché!

Toutes ces informations sont à disposition du consommateur sur le site [www.respect-inside.org](http://www.respect-inside.org)

Le label «respect-inside» atteste que les standards de développement durable ont été respectés à tous les stades de

fabrication et de commercialisation du produit. Pour l'obtention du label, les entreprises candidates acceptent de se soumettre à un mécanisme d'autoévaluation électronique. Elles s'engagent également à respecter la charte éthique «respect-inside» et à prendre des actions correctives pour sans cesse améliorer les conditions de vie des personnes qu'elles emploient. Pour assurer la fiabilité des données collectées et publiées sur le site, des organisations indépendantes sont chargées des contrôles sur place.

Fer de lance de ce mode de gouvernance d'entreprise, M. Cornelius Robin, fondateur et patron de l'entreprise Switcher, a accepté de nous recevoir et de nous présenter les principes et les actions qui caractérisent son système de gestion: à la différence des systèmes fondés sur la maximisation du profit, dans lequel seules les performances économiques sont prises en considération dans le processus de décision, le modèle appliqué chez Switcher accorde autant d'import-

tance aux performances sociales et environnementales qu'aux performances économiques. Un des objectifs fondamentaux que s'est fixé Switcher dans sa démarche est la transparence de sa chaîne d'approvisionnement, du champ de coton jusqu'au consommateur final et le recyclage du produit.





Outre la charte éthique déjà mentionnée, l'entreprise a défini un Code de Conduite, destiné aux fournisseurs, et qui appelle au respect de conditions de travail très précises, regroupées en une série de chapitres:

- le travail est librement choisi**
- il n'y a aucune discrimination dans le travail**
- il n'y a aucune exploitation du travail des enfants**
- les droits de libre association et de négociation collective sont respectés**
- les salaires minimum sont garantis**
- le temps de travail n'est pas excessif**
- hygiène et sécurité au travail**
- les conditions de travail sont décentes**
- une relation de travail est formellement établie**



En signant le Code de Conduite, les fournisseurs s'engagent à le mettre en œuvre dans tous les lieux de production qu'ils possèdent ou contrôlent. Ils s'engagent aussi à faire signer ce code à leurs propres fournisseurs.

de  
DNA



Photo de droite:  
M. Cornelius Robin  
devant l'entrée de sa  
société Switcher



# POINT DE CONTACT



En outre, l'entreprise Switcher a également défini une charte des marchés étrangers sur la base de laquelle elle décide ou non de pénétrer un marché étranger. Les critères d'évaluation sont au nombre de huit:

signature et ratification des principaux instruments internationaux de protection des Droits de l'homme

ratification des conventions internationales du travail (OIT)

garantie des libertés civiles

garantie des droits politiques

stabilité politique et absence de violence

valeurs de l'indicateur de développement humain (IDH-PNUD)

niveau de dépenses pour la santé, en pourcentage du PIB

niveau des dépenses militaires, en pourcentage du PIB

Par ailleurs, Switcher investit dans des programmes de formation professionnelle des jeunes adultes dans les usines, dans la construction d'une installation de récupération et de réutilisation du sel employé dans le processus de teinture des textiles, dans la construction d'une installation de recyclage de l'eau, voire encore dans la construction d'éoliennes pour faire tourner des filatures. Enfin, Switcher a, notamment, mis en œuvre un programme de réduction de la consommation d'électricité dans les magasins à son enseigne.

C'est par des actions engagées et la collaboration avec des entreprises respectueuses des principes énoncés ci-dessus que la cause du développement durable peut avancer. Pour les collectivités publiques, le label «respect-inside» attaché à un produit leur permet non seulement de suivre la traçabilité du produit, mais aussi, surtout, leur fournit des critères objectifs leur permettant de réellement comparer les offres de leurs fournisseurs potentiels et des entreprises qui soumissionnent pour des mandats. En

donnant la préférence à des entreprises ou des produits labellisés «respect-inside», les collectivités publiques deviennent «consommatrices» du développement durable, dans leur région, mais également à l'étranger, particulièrement dans des pays du tiers-monde.

Pour plus de détails, consulter le site: [www.respect-inside.org](http://www.respect-inside.org)

**SWITCHER®**



Texte > Nicole Grin, Secrétaire générale de l'UCV  
Photos > Jean-Marc Gallarotti



## HISTOIRE(S) VRAIE(S)

# Comment obtenir un permis de séjour en Suisse?

### MODE D'EMPLOI

**à usage des ressortissants n'ayant pas eu la chance de naître dans le bon hémisphère de notre planète**

1 / *Procurez-vous un faux passeport européen (une fausse carte d'identité fera l'affaire à la limite). Pour quelques centaines d'euros un tel document devrait s'obtenir plus facilement qu'un ticket de bus. Pas de soucis si vous ne pouvez pas vous déplacer ou si vous ne connaissez pas de représentants du petit banditisme: des dizaines de sites internet proposent une commande en ligne.*

2 / *Maintenant que vous êtes «européen», profitez des accords bilatéraux pour trouver un contrat de travail (travail temporaire, hôtellerie, sociétés de nettoyage etc... ou même un emploi mieux rémunéré si vous en avez la possibilité).*

3 / *Optez de préférence pour une grande commune pour y élire votre résidence et ainsi vous noyer dans la masse. Pour plus de confort attendez patiemment devant les guichets et choisissez soigneusement le jour où il y a le plus de monde dans la file d'attente. Effectuez votre inscription en présentant avec sourire votre faux passeport et votre contrat de travail.*

4 / *Tenez-vous tranquille, restez discret mais courtois: votre permis de séjour européen devrait vous parvenir dans quelques semaines. Poursuivez votre emploi, n'embêtez pas vos voisins, payez votre billet dans les transports en commun, n'attirez pas l'attention de la police ou de tout organe pouvant découvrir la supercherie.*

5 / *Bravo*

Ce mode d'emploi est volontairement provocateur comme pour évoquer les problèmes au quotidien d'un office de la population. Les offices communaux sont en effet les seuls organes officiels en contact direct avec les documents d'identité originaux des citoyens, le canton se base ensuite sur de simples photocopies pour émettre un permis de séjour.

L'employé communal n'a pourtant aucune formation spécifique pour déceler de faux documents. Il reçoit donc les demandeurs parmi une foule constante qui écume les bureaux des étrangers des grandes communes vaudoises, copie leurs passeports noyés dans une foule d'autres documents, de photocopies, de livrets de famille ou autres actes de naissance.

Par ailleurs, même si de vagues notions quant à ces faux documents étaient dispensées aux employés des guichets, cette solution ne saurait à elle seule endiguer le problème:

- **les employés se verraient régulièrement taxer de fonctionnaires zélés à vérifier minutieusement une pièce d'identité dans un domaine où le mot «racisme» est très souvent lâché, où l'on invoque régulièrement la libre circulation des personnes et où il est recommandé de marcher constamment sur des œufs.**
- **Les files d'attente (par ailleurs déjà considérables) se verraient doublées par ces contrôles de documents.**
- **Ces vérités relèveraient-elles vraiment de la seule et unique compétence communale?**

Les plus minimalistes diront qu'il ne faut pas s'alarmer. Qu'il ne se révèle qu'une minorité de cas similaires et que la disproportion entre les moyens à prendre et les résultats à espérer ne justifie pas de mesures spécifiques.

Les plus alarmistes y verront peut-être une nouvelle porte ouverte à l'immigration déguisée et crieront à l'invasion.

La vérité est, comme souvent, entre les deux, l'auteur de ces lignes voulant simplement qu'on lui prouve que son mode d'emploi n'est pas aussi facile à suivre qu'il n'y paraît.

*Michel Zeller  
et Patrick Tissot*

AVDCH

ASSOCIATION VAUDOISE  
DES CONTRÔLEURS  
DES HABITANTS





Les compétences professionnelles du sapeur-pompier volontaire sont encore trop souvent sous-exploitées par les employeurs...

**COMPTOIR  
SUISSE 06**  
du 15 au 24 septembre

Forum du 20 septembre 2006 au Comptoir Suisse

## **L'engagement des sapeurs-pompiers volontaires > Quelles incidences pour les entreprises et collectivités publiques du Canton de Vaud?**

**Outre la prévention des sinistres et leur indemnisation, l'Etablissement Cantonal d'Assurance (ECA) contribue au financement et à la bonne marche des services du feu vaudois. Fort de sa vision cantonale, l'ECA a été mandaté par l'Etat pour procéder à leur réorganisation.**

**Les principes directeurs de la réforme sont axés sur une meilleure répartition géographique du niveau sécuritaire avec des moyens qui se rapprochent des lieux de risques, le relèvement des exigences formatrices et opérationnelles des forces d'intervention et la consécration de leur statut de volontaires.**

**Hier**, avant la réforme amorcée en 1997, l'organisation de la défense incendie et de secours vaudoise reposait sur le découpage séculaire des communes. Soit quelque 375 corps locaux aux disparités plus ou moins prononcées en matières d'effectifs, d'équipement et d'efficacité, appuyés par 24 centres de renfort comptant 680 sapeurs-pompiers. Les centres de renfort, à l'origine sensés intervenir en appui, ont dû se muer progressivement en unités de premiers secours afin de pallier les carences de permanences diurnes qui affectaient les corps communaux - un nombre accru de soldats du feu travaillant la journée hors de leur commune de domicile.



**Aujourd'hui**, les services du feu accomplissent leur métamorphose. De structures communales, ils deviennent organisations régionales, desservies, au niveau des premiers secours (anciens centres de renfort), par 2'300 sapeurs-pompiers volontaires réunis au sein de 34 dispositifs régionaux. Ces derniers sont localisés, dimensionnés et dotés selon le potentiel et la proximité des risques identifiés: concentration de l'habitat et du tissu économique (zones industrielles, dépôts d'hydrocarbures, centres commerciaux, etc.). Quant au mode de recrutement, la motivation de servir remplace l'obligation.

Seule la proximité des secours, fondée sur des ressources locales et volontaires, aux compétences accrues et mieux réparties sur le territoire cantonal, est à même d'offrir le niveau sécuritaire élevé réclamé par les citoyens et les acteurs économiques. Ses incidences seront tangibles pour les entreprises et collectivités publiques, notamment en termes de sécurité et de fréquence de mobilisation de leur personnel intervenant. Parfois patrons, souvent employés, les sapeurs-pompiers doivent en effet concilier impératifs professionnels et missions de secours.

**C'est dans ce contexte qui relève également de la «solidarité sociale» que l'ECA invite les employeurs vaudois et leurs organisations faïtières à venir en cerner les éléments clés qui seront débattus dans le cadre du Forum du 20 septembre.**

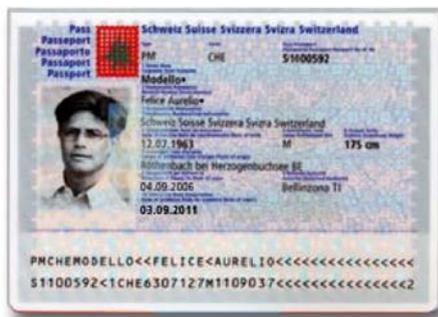
**L'objectif vise à instaurer une forme de collaboration plus active entre le monde du travail et celui des sapeurs-pompiers au profit d'une sécurité accrue de la population, des entreprises et des collectivités publiques.**

**P.-S. Programme détaillé, horaire, lieu et inscription sur: [www.eca-vaud.ch](http://www.eca-vaud.ch) (page Secourir).**



*Le passeport biométrique sera disponible dès septembre 2006; le Conseil fédéral approuve la base légale nécessaire*

## **Passeport 06 (biométrique) > Le passeport suisse de la nouvelle génération**



**AVDCH**

**ASSOCIATION VAUDOISE  
DES CONTRÔLEURS  
DES HABITANTS**

### **Introduction au niveau national en parallèle à Schengen**

L'ordonnance approuvée par le Conseil fédéral sur les documents d'identité des ressortissants suisses constitue la base légale du projet pilote institué en vue de l'établissement des premiers passeports biométriques. Le projet pilote démarrera en septembre et durera au maximum cinq ans. Une révision de la loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses a été mise en chantier en prévision de l'introduction au niveau national de ce nouveau document. Au cours de cette année, le DFJP présentera au Conseil fédéral le message s'y rapportant rédigé à l'attention du Parlement.

L'introduction du passeport biométrique au niveau national, que le Conseil fédéral avait d'emblée en vue, aura probablement lieu en même temps que l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen pour la Suisse. Dès ce moment-là, ne seront plus établis que des passeports munis de données biométriques enregistrées et lisibles électroniquement. La date exacte et définitive de l'entrée en vigueur de l'accord de Schengen n'a pas encore été fixée. Ce ne sera probablement pas avant 2008.

### **Commander dès que possible le passeport 03**

Durant le projet pilote, l'actuel passeport 03 continuera d'être émis parallèlement au passeport 06. Le citoyen titulaire d'un passeport du modèle actuel (passeport 03) établi avant le 26 octobre 2006 n'aura pas besoin d'un passeport 06 jusqu'à l'échéance du document (10 ans), ni d'un visa pour entrer aux Etats-Unis ou y transiter. Quiconque souhaite faire établir un passeport 03 avant le 26 octobre 2006 doit le commander le plus rapidement possible, soit avant mi-septembre 2006 auprès de sa commune de domicile, ou avant fin août 2006 auprès de la représentation suisse compétente à l'étranger.

Si vous avez des questions au sujet du passeport, n'hésitez pas à appeler le numéro gratuit (0800 820 008). La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures.

Berne, 17.03.2006 - La voie juridique est désormais ouverte au projet pilote visant l'établissement de passeports suisses munis de données biométriques enregistrées électroniquement. Le Conseil fédéral a approuvé l'ordonnance requise et fixé son entrée en vigueur au 4 septembre 2006. Dès cette date, le nouveau passeport du modèle 06, dit « passeport 06 », aura cours en parallèle à l'actuel passeport 03.

Le Conseil fédéral avait auparavant pris connaissance des résultats de la procédure de consultation menée l'an dernier à propos de la révision de l'ordonnance et de la loi sur les documents d'identité. A cette occasion, l'introduction du passeport biométrique avait été approuvée par une nette majorité des 47 autorités et organisations consultées.

### **Adaptations déterminées par les résultats de la consultation**

Le Conseil fédéral a suivi plusieurs suggestions exprimées lors de la consultation. Il a par exemple abandonné une disposition contestée concernant la procédure d'établissement et a simplifié celle-ci. Les normes relatives à la protection des données ont également été précisées.

En revanche, le Conseil fédéral n'a pas modifié le montant de 250 francs requis

pour l'établissement du passeport biométrique pour les adultes. Ce prix sera applicable durant le projet pilote et couvrira les frais de projet. Il sera recalculé en fonction de l'augmentation des chiffres de production lorsque le passeport biométrique sera introduit à l'échelle nationale. Le Conseil fédéral recommande néanmoins aux citoyens suisses qui ne possèdent pas un passeport 03 de le commander d'ici à septembre 2006. Ce document d'identité qui ne coûte que 120 francs pourra, jusqu'à son échéance, être utilisé pour voyager dans le monde entier et permettra d'entrer aux Etats-Unis et d'y transiter sans visa, s'il est établi avant le 26 octobre 2006 (cf. ci-dessous).

### **Les empreintes digitales sont pour plus tard**

Outre les données relatives à la personne, qui figurent déjà dans le passeport actuel, une image numérisée du visage sera enregistrée électroniquement dans le format courant jpg. Comme dans les Etats Schengen, les empreintes digitales seront ajoutées ultérieurement. Les normes requises à cet égard, relatives notamment à la protection des données, sont en cours d'élaboration.



## Plafonnement > des emprunts et des cautionnements

ACVBC

ASSOCIATION CANTONALE  
VAUDOISE DES BOURSIERS  
COMMUNAUX

**En juillet 2005, le Grand Conseil a adopté la révision de la nouvelle loi sur les communes (LC). Dans ce cadre, l'article 143 LC traitant des emprunts introduit une innovation importante en demandant aux communes de fixer elles-mêmes leur plafond d'endettement en début de législature. Les cautionnements ou autres formes de garanties sont soumis aux mêmes règles d'application que les emprunts.**

Cette manière de procéder découlant de la nouvelle directive d'application en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements modifie l'ancienne façon de faire en vigueur depuis 1956, procédure dans laquelle les communes avaient l'obligation d'obtenir, auprès du département en charge des communes, une approbation pour chaque emprunt et cautionnement qu'elles souhaitaient contracter auprès de divers bailleurs de fonds.

Le calendrier succinct est le suivant:

### Juin 2006:

**envoi de la directive à l'ensemble des communes vaudoises**

### Juillet – décembre 2006:

**fixation et validation par les autorités communales vaudoises (conseils communaux et conseils généraux) d'un plafond d'endettement pour les emprunts et pour les cautionnements**

### Décembre 2006:

**envoi des communes à l'Autorité de surveillance des finances communales des montants plafonnés décidés**

### Janvier 2007:

**entrée en vigueur de la nouvelle directive.**

En mai 2006, les communes ont reçu du Département des institutions et des relations extérieures des «recommandations en matière de plafonnement des emprunts et des cautionnements». La fixation du plafond d'endettement pour emprunts peut se faire par une méthode simplifiée (conseillée pour les petites communes) et, pour les grandes communes, par une méthode plus élaborée

nécessitant une planification financière. Dans les deux cas, un plan des investissements sur cinq ans est indispensable. Une première question se pose: considérant que la législature commence au milieu de l'année 2006 et pour 5 ans est-ce que le plan va de 2006 à 2010 (soit cinq ans) ou de 2006 à 2011 (soit six ans) ou encore du 1er juillet 2006 au 30 juin 2011?

Sachant que de grandes disparités existent dans les politiques d'amortissement comptables et financières des communes, certaines communes pourront se voir pénalisées, si par exemple elles ont amorti leur patrimoine financier au cours des dernières années. En effet, leur plafond d'endettement se trouve ainsi réduit. Les méthodes d'évaluation du patrimoine peuvent engendrer de plus ou moins grandes réserves latentes, ce qui peut fausser l'appréciation de la situation financière.

Que dire des communes qui aujourd'hui se trouvent confrontées à des investissements indispensables imposés par le droit supérieur (exemple bâtiments scolaires)? Doivent-elles prévoir, dans leur planification financière, une augmentation du taux d'imposition, complétée par des mesures de compression des charges et une augmentation des autres revenus?

Est-il possible, en pratique, que le Conseil communal puisse s'engager à valider un plafond d'endettement contenant une augmentation future d'impôt? Devra-t-on faire aujourd'hui un arrêté d'imposition pour, par exemple, 2009-2010, afin de donner une crédibilité au plafond d'endettement approuvé par le Conseil communal? Devra-t-on également entamer à l'avance un processus fastidieux avec les services communaux, afin de trouver des économies et des sources de revenus crédibles et applicables dans la planification financière?

Quant aux facteurs exogènes, comme le report des charges de la Confédération sur le canton, puis du canton sur les communes, ou encore les montants futurs des péréquations 2008-2009 et 2010-2011, ils sont hors de la compétence des communes qui attendent du canton des chiffres fiables pour leur planification financière. A ce sujet, il faut rappeler simplement que si le plafond d'endettement avait dû être fait pour la législature précédente, l'augmentation de la participation à la facture sociale, les effets de la

bascule «EtaCom» et la péréquation, pour ne citer que ces événements, auraient bouleversé le plafond d'endettement de nombreuses communes.

Le travail fastidieux, évoqué ci-dessus, risque d'être un exercice qui aura en fin de compte peu de rapport avec la réalité. De plus, le contrôle qui sera exercé sur les plafonds d'endettement, envoyés par les communes, dépasse largement la capacité de travail d'absorption de l'effectif à disposition du Service des communes (SECR) et des relations institutionnelles. Une responsabilisation des autorités communales qui a été voulue implicitement par le législateur aurait été plus simple, si ce dernier avait légiféré en introduisant la notion que tout découvert \*\*\* devrait être résorbé dans un certain laps de temps (par exemple 2 à 3 ans). Espérons qu'à travers la pratique, le politique se rendra compte que le modèle proposé n'est ni fiable ni viable, demande des connaissances financières, économiques, statistiques et prévisionnelles qui ne sont pas à la portée de toutes les communes et des personnes qui y travaillent.

Il est bon de rappeler que le texte ci-dessus n'engage que son auteur.

*Dominique Kohli*

*Chef du Service Finances-cultes  
de la commune de Renens*

\*\*\* Il va sans dire que l'absence de découvert en maintenant la même politique d'amortissement et d'attribution ou de prélèvement de fonds améliore l'autofinancement et par voie de conséquence l'endettement net.



## De plus en plus de corps de police intercommunaux > une évolution majeure dans le paysage de la sécurité publique vaudoise.



**Les autorités communales des villes sont toujours plus nombreuses à considérer que la dimension locale n'est plus suffisante pour gérer les questions de sécurité publique. Dans toutes les régions du canton, une réflexion intercommunale est en cours. Et tous ces projets, héritages de Police 2000, devraient permettre une nouvelle approche des questions de sécurité publique et une amélioration globale des prestations fournies à la population.**

**Les médias le répètent à l'envi: les municipaux de police et chefs de police ne feraient que défendre leurs prérogatives locales, n'auraient aucune réflexion globale et seraient réfractaires au changement, défendant leur «pré carré». Eh bien, il n'en est rien, au contraire. Les responsables de la sécurité publique dans les villes vaudoises sont convaincus de la nécessité de faire évoluer le système actuellement en vigueur. Mais entre évolution et révolution, il y a un pas et si le changement est salué par les chefs de police réunis au sein de l'ACPMV (Association des chefs des polices municipales vaudoises), il ne saurait être question de sacrifier un système donnant globalement satisfaction pour sauter dans l'inconnu, par exemple d'une police unique...**

Le bilan de la mise en place des zones pilotes dans le contexte de l'opération Police 2000 est mitigé. Si la séparation des processus a montré ses limites et se révèle impraticable, l'idée de travailler à l'échelle de la région, avec des polices municipales dont les effectifs se fondent dans une structure pilotée par les autorités politiques des communes se révèle, elle, pertinente.

De fait, la majeure partie des changements actuellement en préparation se fonde sur les résultats positifs des expériences menées sur la Riviera. La loi sur les communes, laquelle offre bon nombre de possibilités de créer des associations, ententes et autres fédérations,

se révèle être l'outil légal adéquat pour mettre en œuvre ce changement.

Ces structures intercommunales, disposant d'un exécutif et d'un organe délibérant à l'échelle régionale, permettent aux autorités municipales d'assurer le nécessaire contrôle démocratique sur la police et les services administratifs, tant sur le plan budgétaire qu'en termes d'adéquation des méthodes et des politiques publiques aux besoins identifiés. Dans le même temps, le dispositif policier, coordonné à l'échelle régionale, permet une amélioration du service à la population.

Car c'est bien là l'objectif: en réunissant les policiers de plusieurs communes, les exécutifs profitent de la meilleure coordination et gestion des effectifs et peuvent, par exemple, mettre en place un système de rotation 24h/24. Dans d'autres situations, la prévention est renforcée par la création de structures spécialisées, en amont de la délinquance.

Sur le terrain, ces regroupements sont en marche, à des vitesses diverses. L'association de communes la plus avancée est celle active dans le district de Vevey. Regroupant les dix communes comprises entre Chardonne et Veytaux, «Sécurité Riviera» entrera en fonction dès que le Conseil d'Etat aura donné son aval quant à la conformité légale du projet. Toutes les communes, Municipalités et Conseils communaux, ont d'ores et déjà accepté la création de cette association, qui compte 170 collaborateurs à plein temps, dont un peu plus de 110 policiers. Il faut dire que cette association constitue la clé de voûte d'un changement structurel initié en 2003, et que les autorités communales ont largement eu le temps d'en voir les bienfaits. Pour les 70'000 habitants de la région, le changement est déjà en grande partie opéré.

Dans le futur district de l'Ouest lausannois, un projet d'association de communes fait aussi l'objet d'un préavis. Les Conseils communaux seront invités à se prononcer durant le courant de l'au-

tomne, preuve là encore que les choses avancent. Huit communes rassemblant 63'000 habitants regrouperont leurs corps de police à Renens et leur police administrative à Prilly, en conservant des postes de police à Bussigny, Chavannes, Crissier, Ecublens et St-Sulpice. Au total 90 policiers et 25 collaborateurs civils travailleront ensemble. Parmi ceux-ci, en relation avec une approche moderne de la police, une cellule de six policiers se consacrera à la prévention et à la gestion des partenariats. Motivation de cette démarche: la sécurité publique ne doit plus être uniquement l'affaire de la police, mais plutôt pensée en réseau de collaborations.

Autre structure mais but identique. Dans le futur district de Lavaux, Belmont-sur-Lausanne, Paudex, Pully et Savigny créent une police intercommunale par le biais d'une convention. Les agents de la police de Pully sont ainsi désormais autorisés à intervenir sur le territoire des communes voisines. Le bassin de population dont la sécurité est assurée par cette police est désormais de 24'000 habitants, et le coût de la sécurité publique est réparti entre les communes, en fonction d'une clé adaptée aux besoins. Dans la même région, Lutry, Chexbres, Grandvaux et Cully travaillent ensemble s'agissant de la police de proximité et de certains éléments de police administrative. Lutry a d'ores et déjà décidé de cons-



Texte > Christian Séchaud - Cdt de la police de Renens  
Photo > Jean-Marc Gallarotti



truire un nouveau poste de police dans les mois à venir.

Dans le Chablais, une entente a vu le jour entre les communes d'Aigle, Ollon et Bex, rejointes par celles d'Yverne et de Lavey-Morcles, sous une forme atténuée. 28 policiers sont à disposition pour un tournus 24h/24 dans une région de plus de 20'000 habitants, plus ou moins dispersés sur un vaste territoire. L'entente porte sur la mise en commun des forces de police lorsque cela est nécessaire, singulièrement la nuit. La présence de patrouilles est améliorée par une gestion mieux coordonnée.

Une association est aussi à l'étude dans la région de Morges. Elle devrait réunir le chef-lieu du district et les communes de St-Prex, Tolochenaz, Prévèrenges et Echandens. Avec 44 agents de police et 18 collaborateurs civils, elle constituerait aussi un groupement fort, capable de gérer les problématiques de sécurité publique d'une région fortement urbanisée et interpénétrée. Les résistances semblent encore relativement nombreuses et un accord unanime ne paraît pas acquis dans l'immédiat, même si d'autres communes s'intéressent déjà à rejoindre ce groupement.

Nyon, Prangins et Gland, 45 policiers au total, travaillent ensemble sous l'égide d'une convention de collaboration depuis 1997. Cette collaboration tend à

se renforcer, puisque le recrutement des collaborateurs se fait en commun depuis quelque temps. A terme, une police intercommunale, sous une forme ou une autre, devrait voir le jour. Si les techniciens y sont favorables, la décision appartient aux autorités politiques.

Yverdon-les-Bains dispose elle aussi d'un contrat de prestations avec Valeys-sous-Montagny, Cheseaux-Noréaz et Chamblon, à qui elle fournit des services de police de proximité. Les autres communes attendent les décisions cantonales en la matière, la police cantonale ayant déjà passé un certain nombre de contrats de prestation dans la région. Quant aux autres bourgs importants du canton, qui entretenaient de petits corps de police, ils sont aussi en train de passer des contrats de prestation avec la police cantonale.

La situation lausannoise, véritable capitale et centre d'attraction tant diurne que nocturne du canton, est particulière. Avec 425 policiers dans une structure organisée qui assume l'entier des questions de sécurité, Lausanne doit être considérée comme un cas à part et disposer d'une police entièrement dévolue aux problèmes spécifiques qu'elle a à gérer. Dans les faits, Lausanne a largement le poids d'une région à elle seule.

Reste un constat: sous l'angle policier, les régions urbaines du canton sont soit

ACPMV

ASSOCIATION DES CHEFS  
DE POLICES MUNICIPALES  
VAUDOISES

structurées, soit en phase de structuration, parce que cela répond à des besoins évidents d'une part, à une volonté de la grande majorité des communes d'autre part. Ce faisant, ces régions valorisent le mieux possible l'héritage et les enseignements de l'expérience Police 2000. Pour être conséquentes, les autorités politiques vaudoises devraient dès lors jouer un rôle moteur dans cette phase de structurations régionales et, au besoin, se doter des moyens légaux de forcer les communes à s'associer. Dans le même temps, ces mêmes autorités devraient contraindre la police cantonale à améliorer la coordination et les collaborations avec ces entités régionales en cours de création, par exemple en les dotant de moyens de communication et de réseaux informatiques performants.

Pour l'ACPMV, l'Association des chefs des polices municipales vaudoises, la réforme de la sécurité publique vaudoise, qui est aujourd'hui loin d'être en crise ou de nécessiter des remèdes excessivement puissants, passe par la fédération des énergies, plutôt que par le passage en force que pourrait représenter, par exemple, la création d'une police unique.





Date	Qui	Quoi	Où	Organisateur
<b>2006</b>				
22 septembre	ACVBC	Assemblée générale	Sainte-Croix	ACVBC
26 septembre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
29 septembre	AVIATCO	Journée technique	Bex	AVIATCO
06 octobre	AVSM	Assemblée générale	Yverne	AVSM
24 octobre	UCV	Comité	Epalinges	UCV
13 novembre	UCV	Groupe des Villes	Lausanne	UCV
16 novembre	UCV	Assemblée générale extraordinaire	Pully	UCV
21 novembre	UCV	Comité	Bussigny	UCV
07 décembre	UCV	Conseil	Vallamand	UCV
<b>2007</b>				
27 avril	AVIATCO	Assemblée générale	Orbe	AVIATCO
02 juin	UCV	Assemblée générale + Journée des Communes	Aigle	UCV

## Cours à l'intention des municipaux, boursiers et toutes personnes intéressées par les finances publiques

La session 2006 a débuté au mois de mars par une journée consacrée à la clôture des comptes 2005. Elle s'est poursuivie dès la fin du mois d'août avec la préparation du budget 2007, puis selon le programme ci-dessous. Les cours ont lieu, le jeudi, dans une salle de séminaires de l'Auberge du Chalet-à-Gobet. La durée de chaque cours est d'une journée.

- 28 septembre 2006: le compte des investissements
- 5 octobre 2006: lecture et structure du bilan
- 26 octobre 2006: le décompte TVA dans les collectivités publiques
- 2 novembre 2006: analyse et planification financières, cours théorique et pratique
- 16 novembre 2006: analyse et planification financières avec Microsoft Excel

Pour tout renseignement, notamment le contenu détaillé des cours ainsi que les formules d'inscription, veuillez vous adresser à:

Pierre Busset  
Rue du Léman 2  
1814 La Tour-de-Peilz  
Tél. 021 971 15 42 / Fax 021 971 15 43  
Port. 079 345 60 91  
E-mail pierre.busset@bluewin.ch



Union des communes  
vaudoises

Formation pour  
les membres des exécutifs  
communaux vaudois

## LES MOYENS DE L'ACTION COMMUNALE VAUDOISE

Sous la direction  
du Professeur  
Katia Horber-Papazian

**8 modules à choix, en soirée, du 1er  
novembre 2006 au 21 février 2007**

**Pour tout renseignement s'adresser  
au secrétariat de l'UCV**